



Journans, le 30/09/2024

PROCES-VERBAL **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 17 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois de septembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de JOURNANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André TONNELIER, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de présents : 8
Qui ont pris part aux délibérations : 9

Etaient présents : Mesdames Laurence GARNIER et Magali DEBERTOLIS,
Mrs André TONNELIER – Christian GERAY – Patrice GROSBOIS – Yves PERRON – Georges PUVILLAN et Jacques VERMEULIN

Etaient excusées : Mmes Dominique MORTIER et Nadine LACOURTABLAISE a donné pouvoir à Patrice GROSBOIS.

Secrétaire de séance : Monsieur Georges PUVILLAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE : adopté à l'unanimité

L'ordre du jour est abordé.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS

Cérémonie : André Tonnellier a participé à la cérémonie du 80^{ème} anniversaire de la libération à Tossiat le 3 septembre dernier.

Grand Bourg Agglomération - liaison VTT : Laurence Garnier et Jacques Vermeulin ont assisté à une réunion présentation des cartes de parcours VTT (toutes les communes concernées par ces parcours ont été conviées). Elles relient les bases de loisirs de Montrevel en Bresse, La Grange du Pin et l'île de Chambod. Ces circuits sont élaborés en partenariat avec les clubs de vélo de la région.

Jeux interquartiers Tossiat-Journans : La première édition a rencontré un vif succès. Patrice Grosbois informe le conseil que la prochaine rencontre aura lieu le 20 septembre 2025.

ECOLE – DOSSIER AD'AP

Suite au conseil municipal du 6 juin dernier, concernant l'acquisition du garage de la propriété située au 226, rue de l'Eglise, le conseil municipal s'est engagé à créer une place de parking devant la maison de cette propriété.

Le maire présente le devis de l'entreprise FALAISE TP qui d'élève à 3 162.50 H.T. soit 3 795.00 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, valide le devis de l'entreprise FALAISE TP.

VOIRIE : LIAISON PIETONNE ET AMENAGEMENT ARRET DE CAR RUE DU MOULIN – RD 52H

Une réunion est fixée le 20 septembre 2024 à 9h00 en mairie avec le conseil départemental afin de statuer sur :

- Le retournement des cars, chemin de la Croix Cassée,
- La convention technique et financière avec le Département,
- La couche de roulement (bitume).

ACQUISITION DES PARCELLES B 1728 ET B 1729

Dans le cadre d'un aménagement sécuritaire, la commune souhaite acquérir les parcelles B 1728 et B 1729 – Chemin de la Croix Cassée et le long de la Route Départementale 52 appartenant à l'association des copropriétaires du lotissement de la Verrotte.

Le coût d'acquisition est l'euro symbolique et les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'acquisition des parcelles n° B 1728 et B 1729 à l'euro symbolique, indique que les frais de notaire seront à la charge de la commune, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et à signer tous documents et tous actes à intervenir en vue de l'acquisition de ces parcelles.

CHEMIN D'ACCES PARCELLE ZE 66

Le chemin d'exploitation créé, au-dessus du chemin de Mons Fontaine, lors de l'aménagement foncier pour desservir plusieurs parcelles, se trouve trop étroit au niveau de l'accès à la parcelle ZE 66 qui se situe au bout de celui-ci. Jusqu'à présent l'accès était possible en empiétant sur les parcelles du propriétaire limitrophe. Ce propriétaire a décidé suite à désaccord avec son voisin de clore sa propriété de ce fait le passage n'est plus possible. La commission travaux s'est rendue sur site le 9 septembre dernier en présence de l'entreprise Falaise afin d'examiner un élargissement de ce chemin.

A l'issue de cette réunion, un élagage des végétaux a été réalisé par la commune pour une meilleure visibilité de l'espace. Lors de ce RDV un tracteur agricole a été positionné pour que nous puissions nous rendre compte du choix à privilégier.

Sachant qu'aucune parcelle ne doit être enclavée, le conseil municipal valide, à l'unanimité, la nécessité d'entreprendre des travaux sur ce chemin d'exploitation.

Le maire donne la parole à Yves PERRON afin de présenter les différentes possibilités.

Dans un premier temps, il présente le devis de l'entreprise FALAISE TP qui s'élève à 1 491.00 € H.T. soit 1 789.20 € TTC comprenant le transfert aller/retour du matériel, le terrassement, l'empierrement en grave 0/80 et reprofilage ainsi que la remise en place des terres pour épaulement du 0/80 et finitions.

Yves PERRON propose une autre alternative afin de minimiser les coûts. Il a demandé à un habitant de la commune, pelleteur de métier, qui a donné son accord pour aider bénévolement la commune, avec la participation d'un agent et de lui-même à réaliser les travaux. Il indique que la commune dispose de grave (don d'une entreprise des alentours), et qu'il y aurait uniquement la location de la pelleteuse, d'une plaque vibrante pour un coût de l'ordre de **300 €/320€ TTC. Les travaux seraient réalisés dans les règles de l'art.**

Il précise qu'en aucun cas l'enrochement existant ne sera impacté et que les travaux à entreprendre peuvent se réaliser très aisément, c'est également l'avis du bénévole.

Après un long débat portant notamment sur la responsabilité en cas d'affaissement du chemin suite à son élargissement mais également en cas de blessure du bénévole durant les travaux (affirmation à préciser ultérieurement), le conseil municipal **par 8 voix pour et 1 voix contre**, valide le devis de l'entreprise FALAISE TP d'un montant de 1 491.00 € HT soit 1 789.20 € TTC pour la réalisation du terrassement et empierrement du chemin d'exploitation.

SUBVENTION

Ecole – Classe verte 2025

André TONNELIER a reçu la présidente du Sou des Ecoles, Magalie VIALARD, qui demande une subvention communale de 1 000 € pour la classe verte qui aura lieu en 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la demande de 1 000 €. Ce montant sera inscrit au budget primitif de l'année 2025.

ADMR - Suite à un déficit de fonctionnement, l'ADMR a transmis, par courrier, une demande de subvention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 7 voix pour et 2 abstentions, décide de ne versera pas d'aide pour cette année 2024. Une étude sera faite pour le budget primitif 2025.

PERSONNEL COMMUNAL

Secrétaire :

Justine Segaud remplacera Nadège Ravet au 1^{er} janvier 2025. Elle fait part au conseil municipal de sa proposition d'horaires. Ayant des enfants en bas âge, elle souhaitait avoir ses mercredis de repos.

Le conseil municipal valide à l'unanimité sa demande à savoir

- semaine paire : lundi, mardi, jeudi et vendredi à raison de 7 heures par jour

- semaine impaire : lundi, jeudi et vendredi 7 heures/ jour, mardi 4 heures et samedi 3 heures.

Le conseil municipal se réunira prochainement afin de définir les nouveaux horaires d'ouverture, du secrétariat, au public à compter du 1^{er} janvier 2025.

Agents techniques :

Pour pallier au remplacement de Christophe CHESTIN, Richard Valençon et Frédéric Rouabah sont en contrat.

A compter du 1^{er} octobre 2024, Richard Valençon ne travaillera plus qu'1 jour par semaine.

Depuis le 1^{er} septembre et jusqu'au 31 octobre 2024, Frédéric Rouabah travaille 1 jour par semaine. A partir du 1^{er} novembre 2024, il travaillera 2 jours par semaine.

Le Maire fait part au conseil municipal, que Christophe Chrestin, lors de sa reprise de poste, ne pourra probablement plus effectuer certains travaux et reprendra le travail certainement qu'en temps thérapeutique. Il indique qu'il arrive bientôt à la retraite.

Afin de pallier à tout cela et de prévoir un relai, André Tonnellier et Yves Perron ont proposé à Frédéric Rouabah d'intégrer l'équipe communale à partir du 1^{er} janvier 2025 en travaillant 3 jours par semaine soit 21h.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette proposition.

La secrétaire indique qu'une modification du tableau des emplois permanents sera nécessaire pour :

- Créer le nouveau poste d'agent technique,
- Modifier les horaires du poste de secrétaire générale de mairie (passage de 23h00 à 28h00 hebdomadaire),
- Supprimer le poste d'assistante de gestion administrative.

et qu'il faudra la valider lors du conseil municipal de décembre car nous devons attendre l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Ain (CDG01) prévu le 29 novembre prochain.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN (SIEA)

Modification des statuts :

Afin de permettre l'intervention du SIEA en tant que prestataire de services pour le compte des communes membres, le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve dans leur intégralité les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) et autorise le maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

Validation du schéma directeur des infrastructures de recharges électriques (SDIRVE) élaboré par le syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) dans le cadre d'une prestation de service.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Confie, par le biais d'une prestation de service, l'élaboration du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ;
- Approuve, dans son intégralité, la convention de prestation de service jointe en annexe ;
- Accepte de rétribuer le SIEA pour l'élaboration du SDIRVE, d'un montant forfaitaire de 45€ HT ;
- Autorise le Maire, à signer ladite convention et tout acte nécessaire à son exécution ;
- Adopte, sans réserve ni modifications, le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) élaboré par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) en tant qu'il répond aux besoins du territoire de la commune de Journans ;
- Autorise le Maire, à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

ZAN : ZERO ARTIFICIALISATION NETTE

Après avoir débattu sur le rapport relatif à l'artificialisation des sols portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prendre acte de la tenue du débat sur les données issues du rapport relatif à l'artificialisation des sols,
- d'approuver le rapport relatif à l'artificialisation des sols annexé à la présente délibération,
- de transmettre le rapport au préfet de région, à la préfète du département de l'Ain, au président du conseil régional, au président de l'EPCI dont la commune est membre, au président de l'établissement public mentionné à l'article L143-16 du code de l'urbanisme (président de la structure porteuse du SCOT),

- d'autoriser le Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), élaboré par Laurence Garnier et Jacques Vermeulin, a été transmis au bureau de la gestion locale des crises de la préfecture le 29 juillet dernier pour avis. Madame Fanny RAFFIN, référente gestion locale des crises de l'arrondissement de Bourg-en-Bresse, nous a transmis les observations du bureau.

Après rectifications apporter, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan communal de sauvegarde. Un arrêté municipal sera pris en ce sens et une réunion sera programmée avec tous les intervenant dont le nom figure dans ce dossier.

DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Le Maire présente une demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme concernant les parcelles suivantes :

- Parcelles B 1059 et B 1060 d'une contenance totale de 280 m² situées 26, rue des Varilles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption urbain dans le cadre des ventes énumérées ci-dessus.

PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION N° 2

Depuis quelques mois maintenant, la commission urbanisme travaille sur la modification du PLU.

Le conseil municipal a validé, à l'unanimité, la création de deux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Le maire indique qu'un arrêté municipal engageant la procédure de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera pris prochainement, et sera affiché durant un mois.

Le projet de modification porte sur :

- l'adaptation de l'ensemble du règlement,
- le reclassement de la zone 1Aub en zone Ub (modification du zonage et règlement),
- la création de deux OAP, sur parcelles situées en zone Ua et Ub, afin d'encadrer la constructibilité en cas de vente,
- la protection du patrimoine bâti et naturel (identification d'éléments supplémentaires sur le zonage, inscription de règles spécifiques).

URBANISME

DP 001 197 24 B 0011 – MOREAU Joël – 226, rue de l'église – Changement du toit transparent au-dessus du balcon, à l'identique – dossier déposé le 26.06.2024 – non opposition le 16.09.2024.

DP 001 197 24 B0012 – Commune de Journans – Ecole primaire, 224 rue de l'église – Transformation d'un garage en salle d'activité – Dossier déposé le 08.07.2024, en cours d'instruction.

AT 001 197 24 B 0001 Commune de Journans – Ecole primaire, 224 rue de l'église – Ad'Ap – Dossier déposé le 08.07.2024. Avis favorable de la DDT le 03/09 et avis favorable du SDIS le 17/09.

DP 001 197 24 B0013 – CABUT Rémy – 250, impasse des Hanneçons – Construction d'un mur de 1.20 m – dossier déposé le 08.07.2024 – non opposition le 27.07.2024

DP 001 197 24 B0014 – GUYON Nadine – 27, passage des cours – Réfection de toiture – Dossier déposé le 28.08.2024 – non opposition le 18.09.2024.

DP 001 197 24 B0015 – CANCELOTTI Yoann et PERDRIX Flora – 135, impasse des Hanneçons – Extension d'une maison d'habitation– Dossier déposé le 09/09/2024, en cours d'instruction.

CU 001 197 24 B 0010 – ESSENTIEL NOTAIRES – connaître le droit de l'urbanisme applicable aux parcelles B1059-1060 – 26, rue des Varilles – dossier déposé le 17.07.2024. Certificat délivré le 07.08.2024.

AP 001 197 24 B0001 – VUILLARD Sandrine – 23, rue du Puits – Installation d'une enseigne – Dossier déposé le 02.09.2024 – en cours d'instruction.

Projet de raccordement du chemin de Saint Jacques de Compostelle de Bourg-en-Bresse à la via Lugdunum

L'association Rhône-Alpes des Amis de Saint-Jacques représentée par Monsieur André-Pierre PERRAUD, est venue nous présenter le projet de raccordement du chemin de Saint Jacques de Compostelle de Bourg-en-Bresse à la via Lugdunum.

Ce tracé passe par la commune de Journans en empruntant le GR59 déjà existant. Il arrive de la commune de Revonnas par le chemin des Rangoux, passe par la montée de Lachat, la rue du Tilleul, la rue de la Balme, puis rejoint la commune de Tossiat par le chemin rural des feuillées de Tossiat.

L'association demande à la commune l'autorisation de passage et de balise.

Le Conseil Municipal après en avoir Délibéré, à l'unanimité, valide la demande de passage et de balisage, et autorise le maire à signer la convention

QUESTIONS DIVERSES

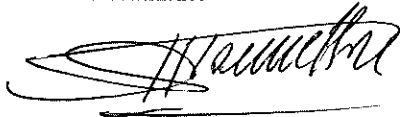
Escrapade 2025 : Pour sa 20^e édition, afin de créer un moment de fête, le Sou des écoles, propose de créer une nouvelle course « L'Escrap'Color Run » en parallèle du trail. Elle remplacera les randonnées. C'est une course fun, ludique, familiale et intergénérationnelle. Elle s'effectue sur un parcours de 2.9 km et se déroulera le dimanche 13 avril 2025 à 11h00. Durant la course, les coureurs sont aspergés de poudre colorée par des bénévoles (composée d'amidon de maïs et de colorants alimentaires, sans parfum, respectueuse de la peau et de l'environnement, en accord avec la norme EN71-3 concernant les métaux lourds, facile à laver). Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Cimetière : Laurence Garnier a étudié les aspects techniques pour les secteurs prédéterminés d'engazonnement. Elle doit prendre contact avec un fournisseur pour demander un devis. Les travaux pourront être entrepris à l'automne, la période restant à préciser.

« A la rencontre des assos » : La commune lance la 2^{ème} édition qui se tiendra le samedi 28 septembre 2024 de 9h30 à 12h00 à la salle communale.

Le maire lève la séance à 23 h 00.

Le Maire,
André TONNELIER



Le secrétaire,
Georges PUVILLAN

